

OPTIMISEZ LE POTENTIEL DE PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VIE

Opportunité Zen Septembre 2023

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 5 ans maximum, à compter du 19 septembre 2023.

Titre de créance pouvant être difficile à comprendre, émis par Morgan Stanley Finance LLC et présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1^{er} mai 2023 au 31 août 2023, pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR001400G5A6

L'instrument financier décrit dans la brochure n'est pas un « green bond » ou tout autre type d'instrument de « financement durable ». Les fonds levés dans le cadre de l'émission ne sont pas directement destinés au financement de projets en lien avec la thématique ESG. Seul l'Indice sous-jacent au produit est construit de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique « ESG » et l'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

La vidéo explicative de l'indice Euro Stoxx 50® ESG est accessible en scannant ce QR Code :



UNE MARQUE  Groupama

Opportunité Zen Septembre 2023



Opportunité Zen Septembre 2023 est un support temporaire en unités de compte. Il offre un gain conditionnel de 5,50% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par an pendant 5 ans. Chaque année, aux dates d'observation annuelle⁽⁴⁾ :

- Un gain de 5,50% brut⁽¹⁾⁽²⁾ est enregistré si l'Indice EURO STOXX 50® ESG est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.
- Aucun gain n'est enregistré si l'Indice EURO STOXX 50® ESG est en baisse par rapport à son niveau initial.

À l'échéance finale des 5 ans⁽³⁾ les gains enregistrés sont acquis et le capital est remboursé à hauteur de 100% brut⁽¹⁾⁽²⁾.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie en cas de revente du produit. La performance du support dépend de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50® ESG, indice représentatif du marché actions de la zone euro (ci-après « l'Indice »).

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports et de capitalisation Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

+ AVANTAGES

- Un gain de 5,50% brut⁽¹⁾⁽²⁾ est enregistré et est versé à l'échéance finale⁽³⁾, si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation annuelle⁽⁴⁾ de l'année 1 à 4 ou à la date d'observation finale⁽⁴⁾ en année 5.
- Un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance finale⁽³⁾ quelle que soit l'évolution de l'Indice à la baisse⁽⁵⁾, dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 5 ans.
- L'investisseur connaît à l'avance la durée de son investissement qui sera de 5 ans.

- INCONVÉNIENTS

- Un gain plafonné à 5,50% brut⁽¹⁾⁽²⁾ depuis la date d'observation initiale même si la performance de l'Indice est supérieure.
- Les dividendes éventuellement versés par les actions composant l'Indice ne sont pas réinvestis et ne participent donc pas à sa performance. Cette performance résulte donc en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- Les gains annuels enregistrés ne sont pas capitalisés.
- Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :
 - en cas de sortie⁽⁶⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽³⁾ ;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs⁽⁷⁾ sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus du support et la section « Risques » dans les Conditions Définitives d'Émission. Ces risques sont notamment :

Risque de perte partielle ou totale en capital — L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance finale⁽³⁾ :

- lors de toute sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché ;
- ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

Risque de contrepartie — L'investisseur supporte le risque de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule (se reporter à la rubrique « Fiche Technique » en page 6 de ce document) ou mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (« bail-in »), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas

échétant, la totalité ou partie du montant qui est dû par l'Émetteur et/ou le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû dans le cadre des titres de créance émis par l'Émetteur.

Risque de marché — Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité — Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (19 septembre 2023) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} mai et le 31 août 2023 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La date d'échéance finale est le 19 octobre 2028.

(4) Les dates d'observation annuelle sont : 19 septembre 2024 (année 1), 19 septembre 2025 (année 2), 18 septembre 2026 (année 3), 20 septembre 2027 (année 4) et la date d'observation finale le 19 septembre 2028 (année 5).

(5) La baisse du niveau de l'Indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (19 septembre 2023) et à la date d'observation finale (19 septembre 2028), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 5 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

(7) L'investisseur correspond à l'Assuré souscripteur.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 19 octobre 2028, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

► Principales caractéristiques

À la date d'observation initiale (19 septembre 2023), le niveau initial de l'indice Euro Stoxx 50® ESG est observé et retenu comme son niveau initial.

UN GAIN CONDITIONNEL DE 5,50% BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ PAR ANNÉE ÉCOULÉE VERSÉ À L'ÉCHÉANCE FINALE

Opportunité Zen Septembre 2023 enregistre un gain conditionnel qui sera versé à l'échéance si l'indice :

À l'une des dates d'observation annuelle⁽⁴⁾, de l'année 1 à 4

Si l'indice Euro Stoxx 50® ESG est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial

Un gain de 5,50 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ est enregistré au titre de l'année écoulée

Les gains conditionnels enregistrés seront versés à l'échéance finale⁽³⁾ du support.

QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE FINALE ?

À l'échéance finale⁽³⁾ de Opportunité Zen Septembre 2023. Deux situations sont alors possibles.

À l'échéance, le 19 octobre 2028

Si l'indice Euro Stoxx 50® ESG est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial

Valeur finale du support

$=$
105,50% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale
(100 % + 5,50%)

$+$
Les gains⁽⁶⁾ conditionnels enregistrés au titre des années 1 à 4

Remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ avec un gain enregistré en année 5 et les gains enregistrés pendant la vie du support

Si l'indice Euro Stoxx 50® ESG est en baisse⁽⁵⁾ par rapport à son niveau initial

Valeur finale du support

$=$
100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale

$+$
Les gains⁽⁶⁾ conditionnels enregistrés au titre des années 1 à 4

Remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ avec les gains enregistrés pendant la vie du support

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (19 septembre 2023) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} mai et le 31 août 2023 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La date d'échéance finale est le 19 octobre 2028.

(4) Les dates d'observation annuelle sont : 19 septembre 2024 (année 1), 19 septembre 2025 (année 2), 18 septembre 2026 (année 3), 20 septembre 2027 (année 4) et la date d'observation finale le 19 septembre 2028 (année 5)

(5) La baisse du niveau de l'Indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (19 septembre 2023) et à la date d'observation finale (19 septembre 2028), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

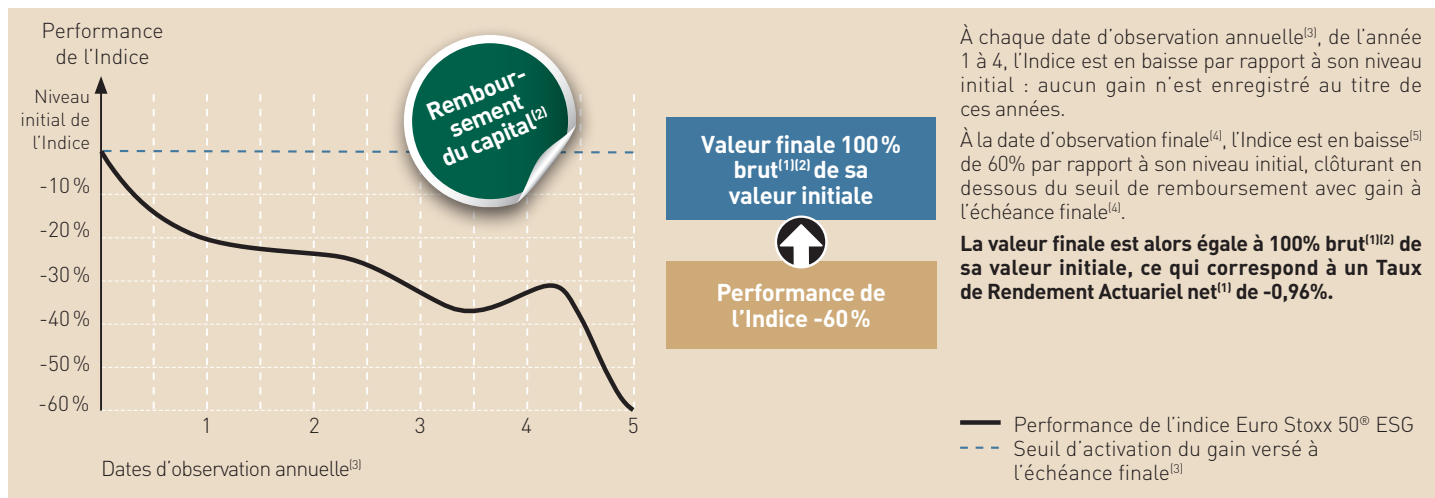
(6) Taux de Rendement Annuel brut : 0 % si versement de 0 gain ; 1.05% si versement de 1 gain ; 2.07% si versement de 2 gains ; 3.05% si versement de 3 gains ; 3.99% si versement de 4 gains ; 4.89% si versement de 5 gains. Les gains sont enregistrés chaque année et acquis à l'échéance du support.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 19 octobre 2028, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Scénarios de marché - Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

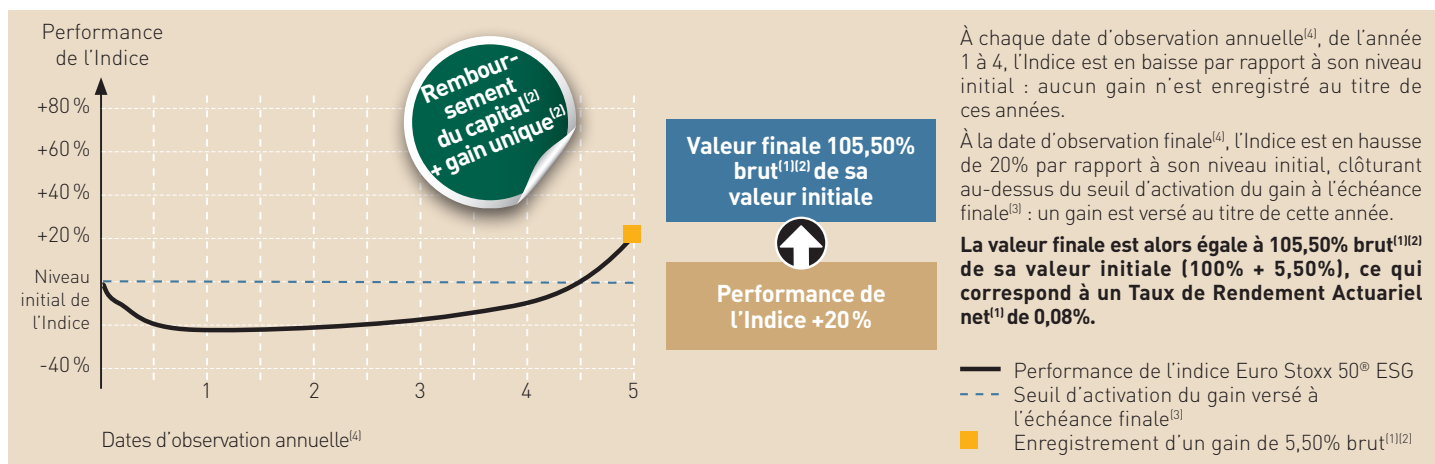
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : REMBOURSEMENT DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE SANS GAIN



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de -17,32%.

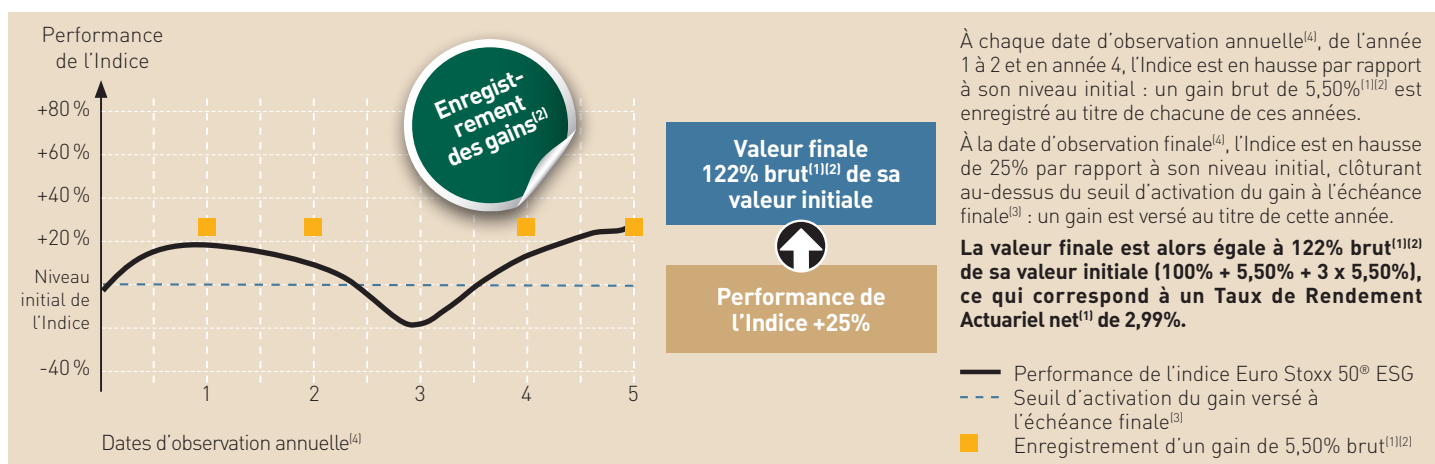
Dans le cas le plus défavorable la somme restituée à l'échéance⁽³⁾ serait de 100% brut⁽¹⁾⁽²⁾.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : REMBOURSEMENT DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE AVEC UN UNIQUE GAIN



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de 2,65%.

SCÉNARIO FAVORABLE : UN REMBOURSEMENT DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE AVEC EFFET MÉMOIRE DES GAINS



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait supérieur à celui de Opportunité Zen Septembre 2023 (en raison du plafonnement du gain) et égal à 3,48%.

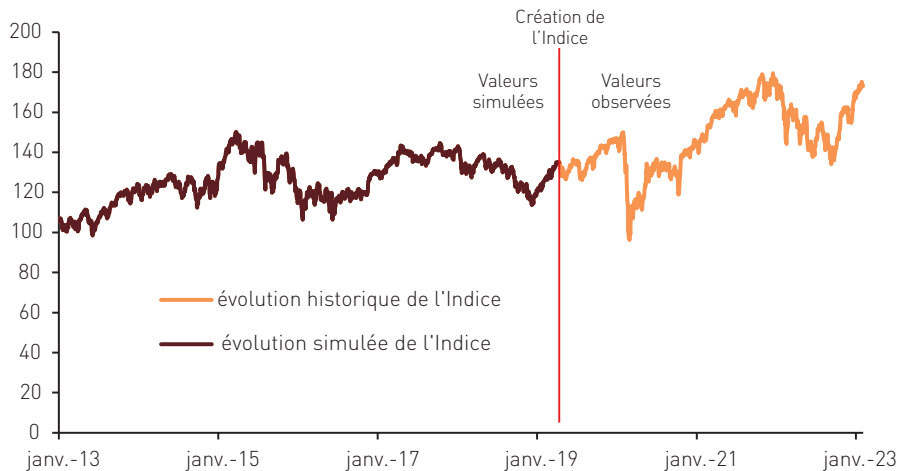
(1), (2), (3), (4), (5) Merci de vous référer aux renvois présents en page précédente.

► Zoom sur l'Indice

DESCRIPTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® ESG (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS) CE QUI EST MOINS FAVORABLE POUR L'INVESTISSEUR

Les niveaux historiques de l'Indice sont fondés sur des valeurs simulées du 23 novembre 2012 au 29 avril 2019, puis sur des valeurs réelles du 30 avril 2019 (date de création de l'Indice) au 21 février 2023.

La valeur de l'investissement peut varier. Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes écoulées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.



Source : Bloomberg, Bloomberg du 20 février 2013 au 21 février 2023.

L'indice Euro Stoxx 50® ESG combine la mesure de la performance économique avec les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance. À partir de l'indice Euro Stoxx 50®, les critères d'exclusion de Sustainalytics sont appliqués pour exclure les entreprises ne respectant pas les normes internationales, les droits de l'Homme ou qui évoluent dans des secteurs controversés comme les armes, le tabac ou le nucléaire. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone Euro. Sa cotation est publiée quotidiennement. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

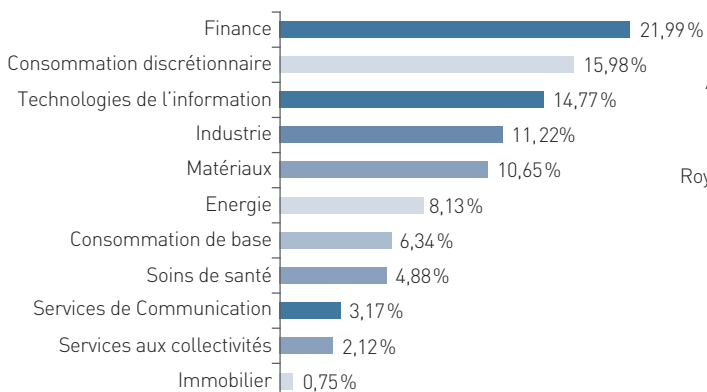
Pour plus de détails sur l'Indice merci de consulter la page dédiée : www.stoxx.com/index-details?symbol=SX5EESG

La performance de l'indice Euro Stoxx 50® ESG (dividendes non réinvestis), prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'Indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc en un rendement moindre.

L'instrument financier décrit dans la brochure n'est pas un « green bond » ou tout autre type d'instrument de « financement durable ». Les fonds levés dans le cadre de l'émission ne sont pas directement destinés au financement de projets en lien avec la thématique ESG. Seul l'Indice sous-jacent au produit est construit de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique « ESG » et l'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

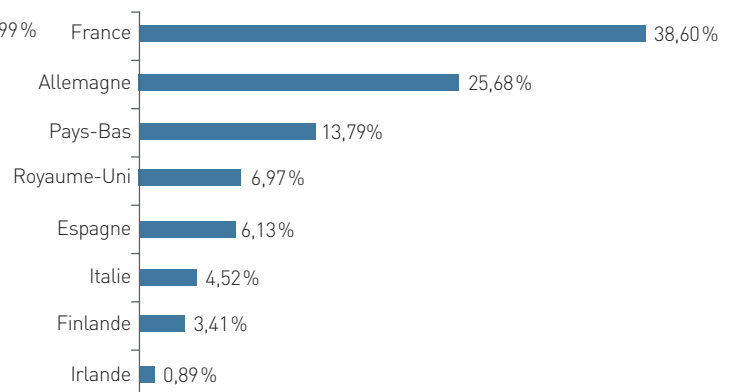
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Morgan Stanley et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

► RÉPARTITION SECTORIELLE



Source : Bloomberg, au 21 février 2023.

► RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Fiche technique

Instrument financier : Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et bénéficiant d'une protection du capital à l'échéance.

Émetteur : Morgan Stanley Finance LLC (A- (S&P), A1 (Moody's), A+ (Fitch)). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Bien que le support soit garanti par Morgan Stanley, le support présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.

Garant de la formule : Morgan Stanley (A- (S&P), A1 (Moody's), A+ (Fitch)). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Bien que le support soit garanti par Morgan Stanley, le support présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.

Code ISIN : FR001400G5A6.

Devise : EUR.

Sous-jacent : Indice Euro Stoxx 50[®] ESG - Code Bloomberg : SX5EESG Index ; Code ISIN : CH0469557521.

Cotation : Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

Valorisation : Hebdomadaire, le vendredi.

Double valorisation : Morgan Stanley Finance LLC désignera à ses frais un valorisateur indépendant (Refinitiv) afin que ce dernier fournisse une valorisation indicative. Morgan Stanley Finance LLC décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant sur une base bimensuelle à minima.

Marché secondaire : Dans des conditions normales de marché et sous réserve (i) des lois et réglementations applicables, (ii) des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co International Plc usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec une fourchette d'achat/vente de 1% (différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne dépassera pas 1% sur le marché secondaire). Toutefois, Morgan Stanley n'a pas d'engagement ferme en ce sens.

Commissions de distribution : Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.

Montant maximum de l'émission : 105 millions d'euros.

Valeur nominale : 1 000 euros.

Période de commercialisation : Du 1^{er} mai au 31 août 2023.

Prix de souscription⁽²⁾ : Il progressera de façon constante, de 995,5 euros le 5 mai 2023 à 1 000 euros le 19 septembre 2023.

Date d'émission du support : 5 mai 2023.

Date d'observation initiale de l'Indice : 19 septembre 2023.

Dates d'observation annuelle de l'Indice : 19 septembre 2024, 19 septembre 2025, 18 septembre 2026 et 20 septembre 2027.

Date d'observation finale de l'Indice : 19 septembre 2028.

Date d'échéance finale : 19 octobre 2028.

Garantie du capital : 100% du capital est remboursé à l'échéance, sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule de remboursement.

Enregistrement des gains : À chaque date d'observation annuelle, si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 19 septembre 2023, un gain de 5,50% brut⁽¹⁾ est enregistré au titre de l'année considérée et sera acquis à l'échéance du 19 octobre 2028. Sinon, si l'Indice est en baisse par rapport à son niveau à la date d'observation initiale, aucun gain n'est enregistré au titre de l'année considérée.

Valeur finale⁽¹⁾ de l'unité de compte à l'échéance des 5 ans : Valeur initiale⁽¹⁾ du support + somme des gains⁽¹⁾ enregistrés et acquis à l'échéance (ces derniers pouvant être de 0%).

(1) Performance brute depuis la date d'observation initiale du 19 septembre 2023, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

(2) Prix de souscription : 99.55% (le 5 mai 2023), 99.58% (du 5 mai au 12 mai 2023), 99.61% (du 12 mai au 22 mai 2023), 99.62% (du 22 mai au 26 mai 2023), 99.64% (du 26 mai au 2 juin 2023), 99.67% (du 2 juin au 9 juin 2023), 99.69% (du 9 juin au 16 juin 2023), 99.71% (du 16 juin au 23 juin 2023), 99.74% (du 23 juin au 30 juin 2023), 99.76% (30 juin au 7 juillet 2023), 99.79% (7 juillet au 17 juillet 2023), 99.80% (du 17 juillet au 21 juillet 2023), 99.83% (du 21 juillet au 28 juillet 2023), 99.85% (du 28 juillet au 4 août 2023), 99.87% (du 4 août au 11 août 2023), 99.90% (du 11 août au 18 août 2023), 99.92% (du 18 août au 25 août 2023), 99.94% (du 25 août au 1er septembre 2023), 99.96% (du 1^{er} septembre au 8 septembre 2023) et 100% (du 8 septembre au 19 septembre 2023).

► Avertissement final

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire, il est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et bénéficiant d'une protection du capital à l'échéance. Le produit peut être difficile à comprendre et il ne peut être exclu que le montant de remboursement du capital initial soit nul en cas de défaut, faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant auquel cas l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité du capital initialement investi.

Disponibilité de la documentation du support – Le support Opportunité Zen Septembre 2023 décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » se rattachant au Prospectus de Base (en date du 24 juin 2022), et ses suppléments du 27 juillet 2022, du 24 août 2022, du 19 octobre 2022, du 02 novembre 2022, du 17 novembre 2022, du 21 décembre 2022 et du 23 janvier 2023 qui sont disponibles sur le site du France Stock Exchange www.bourse.lu/home. Le Prospectus de Base du Titre de créance a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du France (CSSF) et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 24/06/2022. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Titre de créance est coté sur le marché officiel de la Bourse de France (listing technique sur un marché réglementé qui ne doit pas être considéré comme un marché secondaire fournissant une source de liquidité). Le produit fait l'objet de **Conditions Définitives**, se rattachant au **Prospectus de base** en date du 24-06-2022 et ses éventuels suppléments. Le Prospectus de base, incluant le résumé en français, les Conditions Définitives et les éventuels Suppléments au Prospectus sont disponibles sur le site de la Bourse du France : www.bourse.lu/home - ou auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Lorsque le Prospectus de base sera renouvelé, il sera recommandé à l'Investisseur de se référer aux informations sur les Facteurs de risque et sur l'Émetteur mises à jour.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation – L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'Instrument Financier) est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents – ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital sur le support.

Restrictions générales de vente – Les conditions de vente définies dans le présent document ne peuvent être utilisées par aucune personne physique ou morale à des fins d'offre ou de sollicitation dans toute juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale ou auprès de toute personne à l'égard de laquelle une telle offre ou sollicitation est interdite. Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application du Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et réglementations françaises. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et réglementations françaises aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes – L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Morgan Stanley Finance LLC n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché – Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Rachat par Morgan Stanley & Co International Plc ou dénouement anticipé du support – Morgan Stanley & Co International Plc prévoit dans des conditions normales de marché, de fournir un prix d'achat et de vente pour ce support sur un intervalle de temps régulier. Seul Morgan Stanley Co International Plc est le fournisseur de liquidité de ce support. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du support (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Morgan Stanley Co International Plc peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du support) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Morgan Stanley & Co International Plc liés à ce rachat. Morgan Stanley Co International Plc et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au support ou sur tout investissement dans le support.

Avertissement relatif à l'Indice – L'indice Euro Stoxx 50® ESG (ainsi que ses marques déposées) sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et sont utilisés dans le cadre de licences. Les titres et/ou instruments financiers basés sur l'indice Euro Stoxx 50® ESG ne sont en aucun cas sponsorisés, approuvés, vendus ni parrainés d'une quelconque façon par STOXX®, Deutsche Börse Group et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne garantissent en aucun cas et déclinent à cet égard toute responsabilité (qui résulterait d'une négligence ou de toute autre manière) ayant un lien général ou spécifique avec une quelconque erreur, omission ou interruption de l'indice Euro Stoxx 50® ESG ou de ses données. Pour plus de détails merci de consulter le site : www.stoxx.com/indices.

L'instrument financier décrit dans la brochure n'est pas un « green bond » ou tout autre type d'instrument de « financement durable ». Les fonds levés dans le cadre de l'émission ne sont pas directement destinés au financement de projets en lien avec la thématique ESG. Seul l'Indice sous-jacent au produit est construit de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique « ESG » et l'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

Conflits d'intérêts – Morgan Stanley Finance LLC ou des filiales du groupe Morgan Stanley, et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, Indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, Indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique – Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des « Non US Persons » (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Caractère promotionnel de ce document – Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche. Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur ganpatrimoine.fr permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour :

- **Consultez en temps réel :**
 - vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.
- **Effectuez des opérations de gestion :**
 - des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.
- **Suivez l'actualité "En direct des marchés" :**
 - pour vous informer sur les caractéristiques générales des supports commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DIC, prospectus, etc.) :
 - simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix ;
 - comparer la performance entre plusieurs supports ;
 - créer un compte afin de suivre la performance des supports sélectionnés ;
 - créer des alertes email sur les supports qui vous intéressent ; afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.
- **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**
 - pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets" ;
 - pour faciliter la diversification de vos investissements

Coordonnées de votre conseiller

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société Anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 APE : 6622Z
Siège social : 150, rue d'Athènes - CS 30022 59777 EURALIILE
N° d'immatriculation 09 051 780
www.orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales
Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr
www.ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Caisse Fraternelle Vie

Société française pour favoriser la prévoyance & l'épargne - Société Anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)
RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z
Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 59777 Euralille
Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Réf. 1506-092023

Crédit photo : ©Shutterstock.

Gan Patrimoine participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



ganpatrimoine.fr